« Aux pays des rêves »

Règlement du jeu avec obligation d'achat organisé du 5 au 24 décembre 2025

Article 1 : ORGANISATION

L'association de commerçants Castel Shopping, dont le siège est situé à l'Hôtel de Ville et de Pays de Château-Gontier-sur-Mayenne (53200), 23 place de la République, représentée par ses co-présidentes Madame Vanessa REZE et Madame Stéphanie BRY, organise du vendredi 5 au mercredi 24 décembre 2025, un jeu avec obligation d'achat dénommé « Aux pays des rêves », donnant lieu à l'attribution de lots après tirage au sort.
Le présent règlement définit les règles juridiques applicables à ce jeu-concours.

Article 2 : PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure. Les gérants, responsables et employés des magasins participants, les membres de leur famille jusqu'au 2ème degré inclus, sont autorisés à jouer en dehors de leur propre magasin.

Article 3 : PRINCIPE DU JEU - MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer au jeu, il suffit de déposer un bulletin de participation dûment complété dans les urnes mises à la disposition et situées dans chaque commerce participant dont la liste est annexée au présent règlement.
Les bulletins de participation devront comporter le nom, le prénom et l'adresse complète (rue ou lieudit, et commune) et le numéro de téléphone du participant, sous peine de nullité. Il pourra également être indiqué l'adresse mail.
Tout bulletin illisible, ou ne portant pas au minimum les mentions ci-dessus prescrites sous peine de nullité, sera considéré comme nul et immédiatement exclu du tirage.

Article 4 : REMISE DES BULLETINS DE PARTICIPATION

Un bulletin de participation sera remis à chaque client des commerces participants ayant fait un achat de plus de dix euros (10 €). Un même client peut jouer plusieurs fois.

Article 5 : DOTATION - LOTS

Le présent jeu est doté des lots ci-dessous désignés :
- 1er prix : un bon d'achat à valoir sur un voyage pour deux à choisir au sein du catalogue de l'agence « Envol et vous », d'une valeur de 1500,00 euros,
- 2ème prix : un pack console de jeu Switch 2, d'une valeur de 459,99 euros ;
- 3ème prix : une machine à café à grain DELONGHI d'une valeur de 370,00 euros ;
- 4ème prix : une trottinette électrique avec son casque d'une valeur de 370,00 euros ;
- 5ème prix : deux pass de deux jours pour le Festival V and B Fest 2026, d'une valeur de 204,00 euros ;
- 6ème prix : deux entrées pour le cabaret « Le live » d'une valeur de 190 euros ;
- 7ème au 9ème prix : des chèques cadeaux CASTEL SHOPPING, d'une valeur de 200,00 euros
- 10ème au 11ème prix : des chèques cadeaux CASTEL SHOPPING d'une valeur de 100,00 euros
- 12ème au 15ème prix : des chèques cadeaux CASTEL SHOPPING d'une valeur de 50,00 euros
- 16ème prix : Carte cadeaux d'une valeur de 50,00 euros chez Yves Rocher
- 17ème prix : Carte cadeaux d'une valeur de 50,00 euros chez La Cave du Geneteil
- 18ème prix : Carte cadeaux d'une valeur de 50,00 euros chez SO OR
- 19ème prix : Carte cadeaux d'une valeur de 50,00 euros chez Cadrimage
- un bon d'achat d'une valeur unitaire de 50,00 euros à valoir dans chaque magasin ou commerce participant (liste des commerçants participants sur site internet www.castelshopping.fr).

Article 6 : PRECISIONS SUR LES DOTATIONS OFFERTES

6.1 – Le bon d'achat à valoir sur un voyage pour deux est à choisir exclusivement au sein du catalogue de l'agence « Envol et vous ». Le bon d'achat est valable jusqu'au 31.12.2026.

6.2 - Les chèques cadeaux sont utilisables, individuellement, chez tous les commerçants participants. Ces chèques cadeaux sont valables un an à partir de leur date d'émission, soit jusqu'en janvier 2027. A défaut d'être utilisé avant cette date, le gain de ce lot sera définitivement perdu pour le gagnant, sans aucun recours contre l'organisateur.

6.3 – De façon générale, les frais des gagnants relatifs à leur acheminement entre leur domicile et le lieu d'utilisation de leur prix, leurs frais et faux-frais personnels avant, pendant et après utilisation du lot ne sont pas compris dans la dotation.

6.5 - En aucun cas, il ne pourra être exigé de l'association organisatrice du présent jeu une quelconque participation financière, autre que celle correspondant au montant du lot offert suivant sa désignation, pour quelque raison que ce soit.
Il ne pourra être recherché la responsabilité de l'association organisatrice du jeu en cas de dommage ou litige ayant trait aux lots offerts. Ces lots pourront être remplacés par l'organisateur avant la date du tirage, à charge qu'il le soit par un lot de valeur équivalente.
Les photographies ou autres illustrations paraissant sur tout support de présentation ou d'annonce du jeu n'ont pas de valeur contractuelle quant aux lots finalement attribués.

Article 7 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Les gagnants seront désignés par tirage au sort qui sera organisé le mardi 7 janvier 2026 à partir de 19 heures.
Un premier tirage au sort désignera les gagnants des bons d'achat par magasin participant. Ce tirage au sort s'effectuera parmi les bulletins de participation déposés dans l'urne du magasin correspondant.
Un second tirage au sort désignera les gagnants du 19ème au 1er prix. Il s'effectuera parmi tous les bulletins de participation réunis.
Lors de ce second tirage, un participant ne pourra pas être déclaré gagnant de plusieurs prix. Si plusieurs de ses bulletins de participation étaient tirés au sort, il ne conserverait que le seul bénéfice du premier tirage le désignant gagnant. Les tirages ultérieurs seront alors déclarés nuls.

Article 8 : REMISE DES LOTS

La date de remise des lots sera annoncée ultérieurement par voie de presse.
Chaque gagnant sera prévenu personnellement par courrier, courriel ou par téléphone. Son lot lui sera remis contre justification de son identité au moyen d'une pièce officielle portant sa photographie.
En cas d'impossibilité pour un gagnant d'être présent ou représenté le jour de la remise des lots, il devra retirer son lot avant le 31 janvier 2026 auprès de

l'organisateur. A défaut, il perdra sa qualité de gagnant et le lot sera remis en jeu et sera attribué à un nouveau gagnant désigné dans les mêmes conditions que le premier, dans les huit jours de l'expiration du délai de retrait du premier gagnant. Ce nouveau gagnant aura alors un délai de quinze jours à compter de la date à laquelle il aura connaissance de sa qualité de gagnant, pour retirer son lot dans les mêmes conditions.
La même procédure s'appliquera en cas de défaillance du nouveau gagnant, et ainsi de suite, le cas échéant.

Article 9 : RESPONSABILITE DU PARTICIPANT

Les participants s'engagent à fournir tout justificatif de leur identité et de leur adresse, à première demande de l'association organisatrice. A défaut, leur bulletin de participation pourra être exclu du tirage au sort, ou, si le gain a déjà été offert après tirage au sort, ce dernier pourra être annulé et le lot soumis à restitution.
Toute fausse déclaration, toute tentative de fraude ou de tricherie, toute fraude ou tricherie, et plus généralement toute manœuvre ou tentative de manœuvre ayant pour objet de détourner le présent règlement, ou de dénaturer le principe même du jeu, entraînera l'exclusion immédiate du bulletin de participation de son auteur, ou l'annulation du gain auquel il a donné lieu, et sa restitution, sans préjudice de toute poursuite judiciaire, civile ou pénale.

Article 10 : RESPONSABILITE – FORCE MAJEURE – PROLONGATION – ANNEXES

Les prix offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, même partiellement, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit, sauf dans le cadre de la garantie des matériels qui en bénéficient.
Le cas échéant, les gagnants feront leur affaire personnelle de toute autorisation, administrative ou autre, nécessaire pour l'utilisation du lot gagné.
L'association organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout dommage ou préjudice de quelque nature que ce soit, survenu ou subi par un participant à l'occasion de sa participation au jeu, ou à l'occasion de l'usage du lot gagné.
L'association organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si, par suite d'un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, l'opération devait être modifiée, écourtée, reportée, suspendue ou annulée. En ces hypothèses, les participants et les gagnants ne pourront en aucun cas réclamer un quelconque dédommagement.
L'association organisatrice se réserve le droit de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.
Des additifs, ou, en cas de force majeure, des modifications à ce règlement peuvent éventuellement intervenir pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et déposés à l'étude de l'officier ministériel dépositaire du présent règlement.

Article 11 : DROIT A L'IMAGE DES GAGNANTS

Les gagnants autorisent l'association organisatrice à utiliser, à titre publicitaire, leurs noms, prénoms, adresse, photographies, voix et images, dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, sans que cela leur confère un quelconque droit ou avantage, et notamment à rémunération, autre que l'attribution de leur lot.

Article 12 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les renseignements fournis par les participants à l'occasion de ce jeu pourront être utilisés dans le cadre d'un traitement informatique.
Dans ce cas, et conformément à la loi « informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et d'effacement des données à caractère personnel vous concernant. Vous bénéficiez également d'un droit de limitation du traitement, à la portabilité et d'un droit d'opposition aux données vous concernant conformément au Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD). Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter l'organisateur par courriel à l'adresse castelshopping53@gmail.com ou par courrier à l'adresse 23 place de la République à 53200 Château-Gontier-sur-Mayenne.

Article 13 : REMBOURSEMENTS DES FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT

Les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi d'une demande de règlement seront remboursés sur simple demande écrite sur papier libre, comportant les nom, prénom et adresse complète du demandeur, envoyée à l'adresse du siège de l'association organisatrice dans un délai de quinze jours francs à compter de la fin de l'opération, le cachet de la poste faisant foi. Ces frais d'affranchissement seront remboursés en nature sous la forme d'un timbre-poste au tarif ECOPLI en vigueur au moment de la demande.
Aucune demande de remboursement de timbre ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies, et notamment dans le cas d'une demande par téléphone ou par courriel. Les demandes de remboursement seront honorées dans un délai de quatre semaines à compter de la réception de la demande par l'association organisatrice. Le remboursement est limité à un seul par foyer (même nom, même adresse).

Article 14 : CONTESTATIONS – LITIGES

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être adressée par écrit à l'adresse du siège de l'association organisatrice dans un délai d'un mois à compter de la date de fin de l'opération, le cachet de la poste faisant foi, sous peine d'irrecevabilité. La lettre de contestation ou de réclamation devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du réclamant, et le motif exact de la contestation.
Les parties s'efforceront de régler leur litige à l'amiable dans un délai de deux mois à partir de la date de la réclamation.
A défaut d'accord à l'issue de ce délai, seuls les tribunaux du ressort du Tribunal de Grande Instance de Laval (Mayenne) seront compétents.

Article 15 : ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

Le fait de participer à cette opération implique l'acceptation pure et simple du présent règlement régissant ce jeu.
En participant, les joueurs certifient satisfaire à toutes les conditions nécessaires pour jouer, et s'engagent à respecter les dispositions du présent règlement, ainsi que la réglementation applicable aux jeux promotionnels.

Article 16 : DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT DU JEU

Le présent règlement sera disponible chez chaque commerçant participant, et ainsi qu'auprès de l'organisateur pendant la durée de l'opération, sur son site internet www.castelshopping.fr
Il sera adressé par courrier, à titre gratuit, à toute personne qui en fera la demande auprès de l'organisateur.
Le présent règlement est déposé en l'étude KALIACT 53 - SCP GIULIANI Christophe – Fabrice LANGER, Commissaires de Justice associés à LAVAL, 12 rue de l'Ancien Évêché, et disposant d'un bureau annexe à CHATEAU GONTIER, 16 rue Alexandre Fournier.

FAIT A CHATEAU-GONTIER, en l'étude de l'huissier de justice soussigné, le 12 novembre 2025

Liste des commerces participants au Jeu « Aux pays des rêves »

Boutique	Adresse	Commune déléguée	Lot Offert
A votre image	35 rue Félix Rigot	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Afflelou	13 route de Sablé	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Alchimie	8 bis Avenue Razilly	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Allianz	16 avenue de razilly	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Atelier Cuisines	24 rue Alsace Lorraine	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Au Cours des Halles	Route de Sablé	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Audilab	13 rue René d'ANJOU	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Auto bilan Azé	22 route de Laval	AZE	Bon d'Achat magasin de 50 €
Aviva Cuisines	3 rue de Terre Rouge	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Banque Populaire	60 avenue Carnot	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Beauty Success	Place de la République	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Bijouterie Goupil Caprais	18 place du Pilori	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Blackstore	10 route de Sablé	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Bohème	22 place Paul Doumer	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Boucherie Boisramé	3 place Quinefault	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Boulangerie Hiron	8 bd Victor Hugo	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Boulangerie Yohann & Pamela	7 Place Quinefault	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Bricomarché	26 Avenue des Sablonnières	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
BUT Cosy	8 route de Sablé	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
C Com LM	54 avenue Carnot	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Cabotine	6, place de la République	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Cadrimage	2 rue courte	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Capti'f	3 avenue de st Fort	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
CER France	2 Rue de la Fougetterie	AZE	Bon d'Achat magasin de 50 €
Cinéma Le Palace	Place du Pilori	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Coccin'elles Tissus	2 Rue de la Petite Vitesse	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Cocotte et Marmiton	53 rue Chevreul	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Connexion Partenaire Boulanger (expert)	17 Rue de la Fougetterie	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Crédit Agricole	6 avenue Razilly	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Crédit Mutuel	40 Avenue Carnot	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Cuisinella	7 Route de Sablé	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Darty	530H Rue de Terre Rouge	AZE	Bon d'Achat magasin de 50 €
Diva Coiffures	8 Place Quinefault	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Douceur et Charme	14 place pilori	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Espace games	14 route de Laval	AZE	Bon d'Achat magasin de 50 €
ETS Bouvier Cycles et Motoculture	15 bis route de Sablé	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Excellence Courtage	64 B Avenue Carnot	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Ferdinand & Agapanthe	3 rue Gambetta	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Festicave	Place de la République	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
GAN	26 avenue Carnot	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Gémo	15 rue de la Fougetterie	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Gentleman	10 rue des Pintiers	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Gosiez	4 rue gambetta	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Grain de Malice	7 place du Pilori	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €

Harmonie Mutuelle	1 rue Gambetta	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Husse	28 bis avenue de St Fort	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
In Extenso	415 rue de Terre Rouge	AZE	Bon d'Achat magasin de 50 €
Intermarché	30 Avenue des Sablonnières	SAINT FORT	Bon d'Achat magasin de 50 €
Intersport	10 route de Sablé	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Jardin du Faubourg	22 place quinefault	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Kiabi	10 12 rue de la fougeterie	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Krys Opticiens	4 Avenue Razilly	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
La Boutique de créateurs	3 Place Paul Doumer	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
La boutique Petit Bateau	22 avenue Razilly	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
La Cave du Géneteil	18, rue de la Fougetterie	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
La P'tite Zoé	29 avenue de Saint Fort	SAINT FORT	Bon d'Achat magasin de 50 €
La Suite by Cabotine	1 place de la République	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
L'atelier.net	5 avenue Razilly	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Le Collectif des Lunetiers	Ccial la Fougetterie	AZE	Bon d'Achat magasin de 50 €
Le fournil à pizza	Avenue Eric TABERLY La motte Vauvert	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Les Folies d'Eloïse	20, place Paul Doumer	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Les Petits Ciseaux de Pauline	11 avenue Razilly	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
L'HARMONIE	99 avenue de la division leclerc	BAZOUGES	Bon d'Achat magasin de 50 €
Librairie M'LIRE	10, place Paul Doumer	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Ma Boutik de jeux	8bis avenue Razilly	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Maison.fr	9 rue de la Fougetterie	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
MISS POMPON	8 avenue Razilly	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Mobalpa	11 route de Sablé	AZE	Bon d'Achat magasin de 50 €
Moda City	22 Rue Fougèterie	AZE	Bon d'Achat magasin de 50 €
Mon Audition	2 Place Paul Doumer	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Mon coiffeur exclusif	43 avenue de la division leclerc	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
MS Château-Gontier	1 rue de la Petite Lande	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Nounou Adom	1 avenue Razilly	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Optic 2000	28 avenue Razilly	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Optique Pavard	13 Avenue Razilly	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
PEUGEOT Gemy	6 av. Ambroise Paré	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Photo Passion	Place de la Mairie	BAZOUGES	Bon d'Achat magasin de 50 €
SoOr	Centre commercial E. Leclerc-sur-Mayenne FR, Avenue Georges Pompidou	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
SP Médiconseil	9 route de Sablé	AZE	Bon d'Achat magasin de 50 €
Sparte	600 rue Terre Rouge	AZE	Bon d'Achat magasin de 50 €
Square Habitat	66 avenue Carnot	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Strassy Bijoux	4, place de la République	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Théodore Maison de la Peinture	2 rue des Aillères	AZE	Bon d'Achat magasin de 50 €
V and B	Rue Georges Clemenceau	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
VIB'S	Zonne artisannal de la Fougetterie	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Vital Beauté	41, chemin de la Guesnardière	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €

West'Imprim	31 rue Thiers	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €
Yves Rocher	2 rue des Pintiers	CHÂTEAU-GONTIER	Bon d'Achat magasin de 50 €